

**SÉANCE
ORDINAIRE**

Du 1^{er} septembre 2015 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant et Michel Ouellet.

185-09-2015

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 1.7 Résolution visant à proclamer 1^{er} octobre Journée nationale des aînés
- 2.7 Résolution autorisant un emprunt au fonds de roulement pour financer l'achat des équipements de déneigement de la chargeuse
- 2.8 Résolution autorisant un ajout au contrat octroyé à Poitras Asphalte relatif aux travaux de réfection du pavage
- 3.6 Résolution mandatant la firme Dufresne Hébert Comeau aux fins de prendre les recours nécessaires dans le but de faire respecter les termes de l'entente intermunicipale relative à l'épuration des eaux usées
- 8.3 Résolution accordant un don dans le cadre de la campagne majeure de financement 2013-2017 à la fondation du Cégep à L'Assomption

----- A D O P T É E -----

186-09-2015

Résolution approuvant le procès-verbal des séances du mois d'août 2015

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

D'approuver le procès-verbal des séances suivantes :

- Séance d'ouverture de soumission concernant le resurfaçage des terrains de tennis tenue le 3 août 2015 à 11 h
- Séance d'ouverture de soumission concernant la fourniture d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices tenue le 7 août 2015 à 11 h
- Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 11 août 2015 à 19 h
- Séance d'ouverture de soumission quant à la fourniture d'équipements de déneigement tenue le 31 août 2015 à 16 h

----- A D O P T É E -----

187-09-2015

Résolution approuvant le paiement des comptes du mois d'août 2015 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 370

CONSIDÉRANT l'application du règlement n° 516 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de L'Épiphanie;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit les modalités d'autorisation des dépenses et de reddition de comptes au conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise le paiement des comptes au fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 août 2015 au montant de 157 354,70 \$. Les dépenses inscrites au journal des déboursés du 31 août 2015 au montant de 430 741,11 \$, incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement numéro 370 sont approuvées.
2. QUE les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la trésorière conformément à la Loi.

----- A D O P T É E -----

188-09-2015

Résolution adjugeant l'emprunt à long terme de 1 435 400 \$

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale Du Canada pour son emprunt par billets en date du 8 septembre 2015 au montant de 1 435 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 475, 483, 473, 474, 478, 488, 489, 521-1, 531, 472, 477, 484, 523, 534, 570 et 561. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

110 000 \$	2,23 %	8 septembre 2016
112 700 \$	2,23 %	8 septembre 2017
115 200 \$	2,23 %	8 septembre 2018
118 400 \$	2,23 %	8 septembre 2019
979 100 \$	2,23 %	8 septembre 2020

2. QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
3. QUE les personnes énoncées ci-après soient autorisées à signer les documents quant à l'emprunt énoncé au premier (1^{er}) considérant de la présente :
 - Le maire ou en son absence, le maire suppléant
 - La trésorière

----- A D O P T É E -----

189-09-2015

Résolution édictant les concordances quant à l'emprunt à long terme de 1 435 400 \$

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Épiphanie souhaite emprunter par billet un montant total de 1 435 400 \$:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
475	37 000 \$
483	15 500 \$
473	40 958 \$
474	53 500 \$
478	14 400 \$
488	71 400 \$
489	77 800 \$
521-1	65 200 \$
521-1	68 900 \$
531	101 400 \$
472	77 600 \$
477	31 800 \$
478	106 100 \$
483	63 400 \$
484	26 300 \$
523	298 258 \$
534	257 800 \$
570	6 041 \$
561	22 043 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie avait, le 13 avril 2015, un montant de 73 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 101 200 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 475 et 483;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 20 700 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 52 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.
2. QU'un emprunt par billet au montant de 1 435 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 475, 483, 473, 474, 478, 488, 489, 521-1, 531, 472, 477, 484, 523, 534, 570 et 561 soit réalisé.
3. QUE les billets seront signés par le maire et la trésorière.
4. QUE les billets seront datés du 8 septembre 2015.
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2016	110 000 \$
2017	112 700 \$
2018	115 200 \$
2019	118 400 \$
2020	121 200 \$ (à payer en 2020)
2020	857 900 \$ (à renouveler)

7. QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de L'Épiphanie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 475, 483, 473, 474, 478, 488, 489, 521-1, 531, 472, 477, 484, 523, 534 et 561, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8. QUE la Ville de L'Épiphanie emprunte 52 500 \$ par billets, en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 4 mois et 26 jours au terme original des règlements numéros 475 et 483.

----- A D O P T É E -----

190-09-2015

Résolution approuvant les révisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie adoptait, en vertu de sa résolution n° 3503-03-15, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie a présenté un budget révisé à la Société d'habitation du Québec pour l'exercice financier 2015, sans impact sur la contribution de la Ville de L'Épiphanie;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve la révision des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pour l'exercice 2015.

----- A D O P T É E -----

191-09-2015

Résolution visant à proclamer 1^{er} octobre Journée nationale des aînés

CONSIDÉRANT que le 1^{er} octobre, des collectivités partout au Canada marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

CONSIDÉRANT que les aînés de la Ville de L'Épiphanie sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

CONSIDÉRANT que la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

CONSIDÉRANT que chaque jour, les aînés de la Ville de L'Épiphanie contribuent grandement, et que nous apprécions ce qu'ils font;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie proclame par la présente, le 1^{er} octobre, la Journée nationale des aînés, et encourage ses citoyens et concitoyennes à reconnaître le rôle crucial que jouent les Canadiens et les Canadiennes âgés dans sa collectivité.

----- A D O P T É E -----

192-09-2015

Résolution acceptant la proposition de services et d'honoraires professionnels de Beaudoin Hurens quant à la programmation des travaux admissibles au programme de subvention TECQ 3 (2014-2018)

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie doit soumettre pour approbation par le ministère des Affaires municipales sa programmation de travaux d'infrastructures afin de pouvoir bénéficier de la subvention TECQ (2014-2018);

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a mandaté la firme Beaudoin Hurens pour la réalisation du plan d'intervention, lequel constitue la base de l'établissement des travaux prioritaires à inscrire à la programmation municipale;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur conseil Beaudoin Hurens a présenté une offre de services professionnels datée du 7 août 2015 au montant de 7 500 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte la proposition de services et d'honoraires professionnels de Beaudoin Hurens, et ce, selon sa proposition citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 2-19000-413.

----- A D O P T É E -----

193-09-2015

Résolution acceptant l'offre de services professionnels de EFEL experts-conseils quant au réaménagement de la rue Notre-Dame entre la route 341 et la rue Leblanc

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire réaménager la rue Notre-Dame entre la route 341 et la rue Leblanc;

CONSIDÉRANT que EFEL Experts-Conseils a présenté une offre de services professionnels datée du 12 août 2015 au montant d'environ 8 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte l'offre de services professionnels de EFEL experts-conseils, et ce, selon l'offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

194-09-2015

Résolution acceptant l'offre de garantie prolongée de 60 mois pour la chargeuse sur pneus à quatre roues motrices de Hewitt Équipement

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition d'une chargeuse sur pneus de marque Hewitt, modèle Carterpillar;

CONSIDÉRANT la garantie limitée à 1 an fournie par le fabricant;

CONSIDÉRANT l'offre de garantie prolongée de Hewitt Équipement à 60 mois / 7500 heures au montant de 14 198 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de garantie prolongée de 60 mois pour la chargeuse sur pneus, et ce, selon l'offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 22-31001-721.

----- A D O P T É E -----

195-09-2015

Résolution octroyant le contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait l'acquisition d'une chargeuse sur pneus à quatre roues motrices pour le Service des travaux publics, et ce, selon sa résolution numéro 169-08-2015;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire doter la chargeuse sur pneus d'équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin un appel d'offres par invitation auprès de deux fournisseurs :

- 1- W. Côté & Fils Itée
au montant de 49 304,98 \$, taxes incluses
- 2- Entreprises Desjardins & Fontaine Itée
au montant de 45 673,68 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT qu'à la date de dépôt des offres, le 31 août 2015, Entreprises Desjardins & Fontaine Itée a déposé la soumission la plus avantageuse et conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipements de déneigement de Entreprises Desjardins & Fontaine ltée, et ce, selon sa soumission citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la dépense soit financée par le fonds de roulement sur un terme de 5 ans.

----- A D O P T É E -----

196-09-2015

Résolution octroyant le mandat à Asselin Architecture relatif à la relocalisation des ateliers municipaux

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite obtenir une étude de faisabilité ainsi qu'une estimation des coûts de relocalisation des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT que le garage municipal situé sur la rue Notre-Dame sur le terrain du parc du Barrage ne répond plus à l'ensemble des besoins de la ville en terme d'espace de rangement et d'atelier d'entretien des véhicules;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Asselin Architecture au montant de 7 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Asselin Architecture pour la relocalisation des ateliers municipaux, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 2-19000-413.

----- A D O P T É E -----

197-09-2015

Résolution demandant au ministre des Transports d'apporter des mesures plus sécuritaires au carrefour de la rue Payette et de la Route 341

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'accidents de la route observé au carrefour de la Route 341 et de la rue Payette;

CONSIDÉRANT que le design actuel de la Route 341 à ce carrefour ne comporte aucun incitatif à la diminution de la vitesse de circulation;

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'automobiliste en provenance de la rue Payette;

CONSIDÉRANT que l'accès à la Route 341 par la rue Payette comporte des risques d'accident et devient hasardeux à cause de la vitesse de circulation autorisée sur la Route 341 et dus aux nombreux accès à celle-ci de part et d'autre;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie demande au ministère des Transports d'évaluer les possibilités d'améliorer la sécurité routière au carrefour de la Route 341 et rue Payette.

----- A D O P T É E -----

198-09-2015

Résolution autorisant un emprunt au fonds de roulement visant à financer l'acquisition d'équipements de déneigement de la chargeuse

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de L'Épiphanie d'acquérir de nouveaux équipements pour le Service des travaux publics suite à un appel d'offre public;

CONSIDÉRANT que le conseil a octroyé le contrat pour la fourniture des équipements de déneigement pour la chargeuse Caterpillar à Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée pour la somme de 45 673,56 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie autorise un emprunt au fonds de roulement pour une somme n'excédant pas 45 673 \$ pour un terme de 10 ans aux fins de financer l'acquisition d'équipements de déneigement pour la chargeuse.

----- A D O P T É E -----

199-09-2015

Résolution autorisant un ajout au contrat octroyé à Poitras Asphalte relatif aux travaux de réfection du pavage

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa résolution numéro 69-04-2015, la Ville de L'Épiphanie a octroyé un contrat à Poitras Asphalte pour la réfection du pavage à divers endroits;

CONSIDÉRANT que des travaux doivent être faits sur une plus grande superficie, notamment sur la 2^e Avenue pour environ 750 m²;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Poitras Asphalte au taux de 13,25 \$ le m²;

EN CONSÉQUENCE, il est
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie ajoute 750 m² de pavage au contrat de Poitras Asphalte aux taux établis au 3^e considérant de la présente.

----- A D O P T É E -----

200-09-2015

Résolution acceptant l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la réalisation d'une esquisse de plantation pour le parc linéaire de la Route 341

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de L'Épiphanie de procéder à l'aménagement du parc linéaire de la Route 341;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal au montant de 1 294,76 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la réalisation d'une esquisse de plantation du parc linéaire de la Route 341, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-70158-529.

----- A D O P T É E -----

201-09-2015

Résolution acceptant l'offre de services du Comité Écologique du Grand Montréal pour la formation du personnel en horticulture

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie dans le cadre du projet « Verdir pour l'Avenir » procédera à la plantation d'arbres;

CONSIDÉRANT que les employés affectés à ces travaux doivent maîtriser les règles de base de la plantation et de l'entretien afin d'assurer le suivi des nouvelles plantations;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Comité Écologique de Montréal au montant de 2 345,49 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offres de service du Comité Écologique du Grand Montréal pour la formation du personnel en horticulture, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-32000-349.

----- A D O P T É E -----

202-09-2015

Résolution acceptant l'offre de services et d'honoraires professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout domestique

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite valider la capacité de son réseau d'égout domestique;

CONSIDÉRANT l'offre de services et d'honoraires professionnels de Beaudoin Hurens au montant forfaitaire de 12 800 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de services et d'honoraires professionnels pour la mise à jour du plan directeur d'égout domestique de Beaudoin Hurens, et ce, selon son offre citée au deuxième (2^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-41500-413.

----- A D O P T É E -----

203-09-2015

Résolution octroyant le mandat à l'UMQ pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de L'Épiphanie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium et le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour le sulfate d'aluminium et le chlore gazeux nécessaires aux activités de notre organisation municipales.

3. QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.
4. QUE la Ville de L'Épiphanie confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.
5. QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de L'Épiphanie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.
6. QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de L'Épiphanie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.
7. QUE la Ville de L'Épiphanie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ.
8. QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

----- A D O P T É E -----

204-09-2015

Résolution acceptant l'offre de service d'Exotec Québec inc. pour la réhabilitation de la capacité hydraulique de la conduite d'aqueduc de la rue Richard

CONSIDÉRANT la problématique observée sur le réseau d'aqueduc de la rue Richard au niveau de l'esthétique de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que les multiples tentatives d'amélioration de la qualité de l'eau au moyen de nettoyage fréquent n'ont pas permis d'amélioration à cause de la faible capacité hydraulique;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Exotec Québec inc. visant la réhabilitation d'environ 120 m de conduites au coût de 5 400 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal accepte l'offre de service d'Exotec Québec inc. pour la réhabilitation de la capacité hydraulique de la conduite d'aqueduc de la rue Richard, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. QUE la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-41300-521.

----- A D O P T É E -----

205-09-2015

Résolution mandatant la firme Dufresne Hébert Comeau aux fins de prendre les recours nécessaires dans le but de faire respecter les termes de l'entente intermunicipale relative à l'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente intermunicipale concernant les débits réservés;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie autorise des raccordements sur son territoire non autorisés et à l'extérieur du territoire desservi tel que décrit à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie avec la réalisation du projet Rancourt a atteint la capacité réservée établie à 50 mètres cubes par jour;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie dans un rapport produit par les ingénieurs Beaudoin Hurens en date du 25 mars 2015 confirme qu'elle a autorisé, sur la rue Payette, le raccordement au réseau d'égout d'un commerce susceptible de produire 3.8 mètres cubes d'eaux usées par jour;

CONSIDÉRANT que sur la rue Payette, la Paroisse dispose d'une capacité résiduelle de seulement 2 mètres cubes par jour;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a demandé à la Paroisse, en juillet dernier, de confirmer par une analyse sérieuse les véritables débits susceptibles d'être produits par les nouveaux commerces autorisés sur la rue Payette;

CONSIDÉRANT que la Paroisse de L'Épiphanie n'a pas encore donné suite à la demande de la Ville;

CONSIDÉRANT l'urgence d'obtenir cette information puisque les commerces autorisés sur la rue Payette devraient ouvrir leurs portes bientôt;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie mandate ses procureurs, Dufresne Hébert Comeau, a prendre tous les recours judiciaires nécessaires afin d'assurer le respect des dispositions de l'entente intermunicipale relative à l'épuration des eaux usées incluant toute injonction visant à permettre que la Ville de L'Épiphanie puisse réaliser le travail nécessaire à l'application de l'entente intermunicipale.

----- A D O P T É E -----

206-09-2015

Résolution approuvant le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 580 542 (196, croissant du Rivage) dans la zone H-93 et assujetti à un PIIA

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 580 542 du cadastre du Québec (196, croissant du Rivage) et situé dans la zone H-93 selon les objectifs et critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme en sa résolution n° CCU-2015-08-27 adoptée en leur séance du 24 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie accepte la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale dans la zone H-93 sise au 196, croissant du Rivage, suivant les conditions énumérées à la résolution n° CCU-2015-08-27 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie.

----- A D O P T É E -----

207-09-2015

Résolution prolongeant le contrat visant le contrôle animalier

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Centre de dressage unique inc. en février 2015 pour une période de 6 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal prolonge le contrat visant le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie de l'entreprise Centre de Dressage Unique inc. jusqu'au 31 décembre 2015.

----- A D O P T É E -----

208-09-2015

Résolution octroyant le mandat à Asselin Architecture relatif au réaménagement du garage municipal à des fins de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite relocaliser le garage municipal afin de mieux répondre aux besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que l'immeuble abritant actuellement le garage pourrait avantageusement être transformé en entrepôt pour le Service des loisirs;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Asselin Architecture au montant de 5 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et greffière;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le mandat à Asselin Architecture relatif au réaménagement du garage municipale à des fins de loisirs, et ce, selon son offre citée au troisième (3^e) considérant de la présente.
3. Que la présente dépense soit financée par le poste budgétaire 02-19000-413.

----- A D O P T É E -----

209-09-2015

Résolution accordant un don dans le cadre de la campagne majeure de financement 2013-2017 à la fondation du Cégep à L'Assomption

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Cégep à L'Assomption dans le cadre de sa campagne de financement 2013-2017 visant à amasser 1 000 000 \$ sur cinq ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite contribuer financièrement à la Fondation selon un ratio/clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la Ville de L'Épiphanie accorde une aide financière à la Fondation du Cégep à L'Assomption de 250 \$ par année pour la dernière portion de sa campagne de financement soit pour les années 2015-2016-2017.

----- A D O P T É E -----

Correspondance et communication du conseil

- Lettre du MAMOT quant à la réglementation des câbles d'accès à une propriété.
- Lettre du MAMOT quant à la nomination du conciliateur pour l'application de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et traitement des eaux usées.
- Demande de don dans le cadre de la campagne majeure de financement 2013-2017 de la fondation du Cégep à L'assomption.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

210-09-2015

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
 Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 30.

----- A D O P T É E -----

 STEVE PLANTE
 Maire

 GUYLAINE COMTOIS
 Directrice générale et greffière